



MODALITES GENERALES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) ET REGLEMENT DES ETUDES ANNEE 2023-2024

IUT AMIENS

Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.)

Spécialités :

- GÉNIE BIOLOGIQUE***
- GÉNIE CIVIL – CONSTRUCTION DURABLE***
- GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE***
- GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS***
- INFORMATIQUE***
- TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION***

Date de décision de la CFVU : 30 mars 2023

Textes de référence :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
- Arrêté du 2 octobre 2020 - modification de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
- Arrêté du 15 avril 2022 portant définition des Programmes Nationaux de la Licence Professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie »
- Arrêté du 15 février 2023 - modification de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

I – PRESENTATION GENERALE

I.1 – Organisation du diplôme

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de licence.

Le B.U.T. est défini par une spécialité et un parcours. Un parcours définit précisément un cursus de B.U.T. au sein d'une spécialité donnée. Il vise un champ d'activité, une famille de métiers identifiés et répond à des enjeux d'individualisation en lien avec le projet personnel et professionnel.

Il est certifié par des blocs de compétences, aussi dénommés « compétences finales » dans l'approche par compétences et entendues comme des « savoir-agir complexes » mis en œuvre dans un contexte professionnel et qui mobilisent et combinent des ressources acquises au cours du cursus. Chaque bloc de compétences est décliné par niveau tout au long du parcours.

I.2 – Modalités de publication des M3C

Les modalités de contrôle des connaissances et des connaissances (M3C) sont communiquées le jour de la rentrée.

II – L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE ET LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

II.1 – Inscription pédagogique

Les inscriptions universitaire (après l'acquittement de la CVEC et de l'inscription administrative) et pédagogique sont obligatoires pour se présenter aux examens et/ou aux évaluations organisés durant l'année universitaire. Une inscription pédagogique implique de passer les examens et/ou les contrôles correspondants.

L'inscription pédagogique est effectuée par le secrétariat du département. Elle doit correspondre aux attendus du contrat pédagogique, qu'il soit général, ou relevant des RSE, de la césure, de l'engagement ou de l'activité salariale ou d'une mobilité internationale.

II.2 – Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le Chef de département met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

- **Régime Général d'Études**

Par défaut, tous les étudiants n'étant pas concernés par les dispositifs cités à partir du point suivant sont considérés comme bénéficiant d'un contrat pédagogique classique permettant leur inscription pédagogique sans attente.

- **Régimes Spécifiques d'Études (RSE)¹**

Ces régimes nécessitent l'établissement d'un contrat pédagogique qui précise les modalités d'évaluations et les aménagements d'emploi du temps. Certaines formations ne sont pas compatibles avec la dispense d'assiduité.

Les régimes spécifiques d'études (RSE) sont les suivants :

- aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne,
- aux femmes enceintes,
- aux étudiants chargés de famille,
- aux étudiants engagés dans plusieurs cursus,
- aux étudiants en situation de handicap,

¹ Réf. Article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

- aux étudiants à besoins éducatifs particuliers,
- aux étudiants en situation de longue maladie,
- aux étudiants entrepreneurs,
- aux artistes de haut niveau,
- aux sportifs de haut niveau,
- aux étudiants exerçant des responsabilités particulières : étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique et étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires.

Chaque étudiant devra compléter une « demande de régime spécifique ». Cette demande devra être validée par le Chef de département et le Directeur de l'IUT et devra s'accompagner du contrat pédagogique afférant à la situation.

Les fiches qui correspondent aux différentes situations sont disponibles sur le site internet de l'UPJV. La fiche pré-remplie devra être transmise au secrétariat du département concerné, en début d'année universitaire.

- **Année de Césure²**

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique.

Cette demande devra être validée par le Chef de département et le Directeur de l'IUT et devra s'accompagner du contrat pédagogique afférant à la situation.

L'année de césure pourra être valorisée³ au travers l'attribution de point bonus (0.1 point à la moyenne de chaque UE d'un semestre).

- **Engagement étudiant et activité salariale⁴**

L'engagement étudiant nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique en lien avec la commission d'évaluation de l'engagement. Le suivi et l'évaluation de cet engagement seront effectués selon des modalités précisées dans le document « engagement »⁵ et reprises dans le contrat pédagogique. Le fait qu'un engagement puisse être valorisé sera décidé par une commission composée du VP CFVU ou de la VP Vie Étudiante, de la VPE, du Directeur de la DVE.

Cette demande devra être validée par le Chef de département et le Directeur de l'IUT et devra s'accompagner du contrat pédagogique afférant à la situation.

Ce régime pourra être valorisé au travers l'attribution de point bonus (0.1 point à la moyenne de chaque UE d'un semestre). Si un étudiant a plusieurs activités salariales, il pourra valoriser chacune d'elles sur des années différentes.

- **Mobilité internationale**

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique entre la direction des relations internationales, le Chef de département, le Directeur de l'IUT et l'étudiant. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les notes sont validées par un jury de semestre et/ou d'année de l'année de la mention concernée. Les notes obtenues dans l'université partenaire font l'objet d'une transposition, laquelle permettra au jury de déterminer quelle(s) UE serai(en)t à repasser.

² Ref. Articles L.611-12 et D.611-13 à D.611-19 du code de l'éducation - Circulaire n° 2019-030 du 10-04-2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.

³ CFVU du 19 avril 2018

⁴ Réf. Articles D.611-7 à D.611-9 du code de l'éducation.

⁵ CFVU le 18 mars 2021

II.3 – Assiduité

L'assiduité est de règle à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre du B.U.T. (sauf Régimes Spécifiques d'Études).

Chaque absence devra impérativement être justifiée par une pièce officielle (certificat médical, convocation administrative, avis de décès, ...) au plus tard dans les 48 heures à compter du premier jour d'absence, faute de quoi elle se transformera ipso facto en absence non autorisée. L'original est à déposer au secrétariat dès le retour de l'étudiant.

Une absence, même justifiée, n'excuse pas l'absence de rendu d'un travail (TD, projet, rapport d'activité ou de stage...), sauf avis contraire de l'enseignant responsable.

Pour les étudiants en alternance : le non-respect de cette règle est traité en application du code du travail.

Pour les autres étudiants : en cas d'absence non justifiée, le Chef de département après en avoir informé le Directeur de l'IUT, pourra convoquer l'étudiant concerné par lettre recommandée. **Au-delà de 3 absences non justifiées dans une même UE, le critère d'assiduité sera soumis à l'appréciation du jury qui pourra déclarer l'étudiant défaillant à l'UE du semestre.**

III- ORGANISATION ET REGLES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

III.1 – Modalités du contrôle continu

Les contrôles peuvent être effectués sous forme de devoirs surveillés, interrogations écrites et/ou orales et/ou réalisation de rapports. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra rendre son rapport dans un délai fixé par l'enseignant. Lorsque plusieurs enseignants interviennent dans une même matière, un contrôle commun pourra faire l'objet d'une seule évaluation.

Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies (dans un délai maximum d'une année).

Chaque enseignant responsable de sa matière informera les étudiants, lors des premiers enseignements, des modalités de l'évaluation : objectifs, forme, période, pondération, conditions de rattrapage.

III.2 – Contrôle des connaissances dans chaque Unité d'Enseignement

Le B.U.T. est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE). Chaque UE est constituée de deux éléments constitutifs (EC) : un pôle « ressources » et un pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAÉ). Les deux UE d'une même année se référant à une même compétence et à un même niveau de développement ciblé forment un Regroupement Cohérent d'UE (RCUE). Par conséquent, aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Les RCUE permettent l'acquisition de niveaux de développement de blocs de compétences (ils sont directement mis en correspondance).

A l'intérieur de chaque UE, l'évaluation des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier. Pour chaque UE ou élément constitutif (EC) d'une UE, les modalités de cette évaluation (nombre d'épreuves écrites annoncées à l'avance ou non, contrôles oraux, travaux personnels, exposés, compte-rendu de travaux pratiques, usage autorisé ou non de documents ou de la calculatrice, etc...) sont définies dans les modalités spécifiques à chaque spécialité du B.U.T.

Si une absence à un contrôle est justifiée dans les 48 heures, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par le corps enseignant pourra être organisée.

III.3 – Modalités d'obtention du diplôme et conditions de validation

Le B.U.T. s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement (UE), soit par application des modalités de compensation (voir III.4) et la réalisation de 22 à 26 semaines de stage en fonction du Programme National de la spécialité suivie.

Les deux premières années du B.U.T. (les 120 ECTS correspondants) conduisent à la délivrance du DUT, diplôme intermédiaire de niveau de qualification 5. Sa délivrance est conditionnée à l'obtention des 120 premiers ECTS de la spécialité de B.U.T. équivalente.

Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAE » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement (UE) emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (voir en annexes).

L'acquisition d'une RCUE du niveau de développement d'une compétence emporte la validation de la RCUE du niveau de développement inférieur de cette même compétence.

III.4 – Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque UE ainsi qu'au sein de chaque RCUE (compensation intégrale). Autrement dit, si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au RCUE auquel l'UE appartient. Il n'y a pas de compensation entre UE d'un même semestre, ni entre deux RCUE d'un même bloc de compétences sur deux années consécutives.

III.5 – Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour l'étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si :

- la moyenne a été obtenue à plus de la moitié des RCUE
- et qu'aucun RCUE ne présente une moyenne inférieure à 8 sur 20.

La progression au semestre 5 nécessite, en sus des conditions précédemment citées, la validation de tous les RCUE de première année.

III.6 – Redoublement

Durant la totalité de son cursus, l'étudiant est autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le Directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

IV- JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Il est attendu une note et/ou un résultat en face de chaque UE et RCUE.

Une note : sur une échelle de 0 à 20 généralement.

Un résultat : validé, ajourné ou défaillant.

IV.1 – Crédits européens

L'acquisition des unités d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (voir en annexes).

Le Bachelor Universitaire de Technologie donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

IV.2 – Jury de délivrance du Bachelor

Le diplôme portant mention du « Bachelor Universitaire de Technologie » et de la spécialité correspondante, est délivré par le Président de l'Université sur proposition d'un jury présidé par le Directeur de l'IUT et comprenant les Chefs de départements, pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et pour au moins un quart et au plus la moitié de professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée, choisis dans les conditions prévues à l'article L. 612-1 du code de l'éducation.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des UE, l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution du B.U.T..

IV.3 – Communication des résultats, consultation des copies

Les moyennes sont portées à la connaissance des étudiants avant la réunion de la commission du département mise en place en amont du jury de l'IUT. Les réclamations éventuelles devront être faites par écrit dans un délai de trois jours ouvrables, à partir de la date de communication des notes. Les réclamations ne seront plus recevables au-delà de ce délai. Les notes communiquées sont susceptibles d'être modifiées en cas d'erreurs décelées par les enseignants, le Chef de département ou les étudiants eux-mêmes. Tout étudiant ayant déposé une réclamation écrite se tiendra à la disposition de la commission, lorsque celle-ci se réunira.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer un relevé de notes aux étudiants. Le diplôme Universitaire de Technologie (DUT) sera délivré aux étudiants qui en feront la demande sur leur ENT : un formulaire de demande de diplôme intermédiaire est à remplir puis à communiquer à la scolarité.

Les étudiants ont droit, sur leur demande, à la consultation de leur copie et à un entretien avec le Chef de département avant la réunion de la commission.

IV.4 – Points jurys

Le jury peut octroyer des points supplémentaires au niveau d'une UE pour attribuer un résultat positif (validé).

Remarque : les points de jury permettent de modifier un résultat mais en aucun cas la note qui sera toujours prise en compte dans les calculs.

IV.5 – Points bonus

Pratiques concernées :

- Langues à la Maison des Langues (hors UE transverse)
- Pratiques sportives valorisées au sein du SUAPS
- Pratiques artistiques et culturelles valorisées au sein du S2C

(Les étudiants devront s'inscrire à ces pratiques et être acceptés. Il y aura un nombre de places limité)

- Stage en rapport avec la spécialité du B.U.T. suivi et non prévu dans la maquette nationale
- Participation au Conseil d'IUT, à un Conseil de Perfectionnement ou à un Conseil de Département.

Pour les langues, si un étudiant désire un niveau C1 ou C2 en anglais, ou s'il désire améliorer une langue autre que l'anglais, il pourra s'inscrire et obtenir des points bonus.

Dans le cadre d'un stage non prévu dans la maquette nationale, le suivi et l'évaluation se feront au sein de la composante concernée.

Obtention de points bonus :

Un bonus dans la limite de 0.1 point pourra être ajouté à la moyenne de chaque UE du semestre.

Deux pratiques sont possibles par semestre, soit 0.2 point maximum sur un semestre dans chaque bloc de compétence.

La pratique doit être encadrée. L'étudiant doit être assidu.

Les étudiants devront être inscrits sur la plateforme des pratiques libres.

Les enseignants devront indiquer sur cette plateforme si les points sont acquis ou non.

IV.6 – Sanctions

Toute fraude pourra donner lieu à un jugement par la Commission de Discipline de l'Université.

IV.7 – Retards

Le retard dans la remise d'un projet est toujours sanctionné. Tout travail (TD, TP, projet, projet tuteuré, rapport d'activité en entreprise...) rendu en dehors des délais impartis, peut être sanctionné par une dégradation significative de la note.

IV.8 – Piratage informatique

Toute infraction à la législation sur les matériels et logiciels informatiques et leur utilisation est susceptible de sanctions tant au plan disciplinaire que civil et pénal.

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

-O-

Spécialité Techniques de Commercialisation

B.U.T. Spécialité Techniques de Commercialisation

		Semestre 1	TC/P*	UE 11	UE 12	UE 13			TOTAL	
R e s o u r c e s	Ressources									
		R1.01	TC	Fondamentaux du marketing	2,5					2,5
		R1.02	TC	Fondamentaux de la vente		3				3
		R1.03	TC	Fondamentaux de la communication commerciale			2			2
		R1.04	TC	Etudes marketing - 1	0,5		0,5			1
		R1.05	TC	Environnement économique de l'entreprise	1					1
		R1.06	TC	Environnement juridique de l'entreprise	0,5		1			1,5
		R1.07	TC	Techniques quantitatives et représentations - 1	0,5	1,5				2
		R1.08	TC	Elements financiers de l'entreprise	0,5	0,5				1
		R1.09	TC	Rôle et organisation de l'entreprise sur son marché	1					1
		R1.10	TC	Initiation à la conduite de projet		0,5	0,5			1
		R1.11	TC	Anglais du commerce - 1	0,5		1			1,5
		R1.12	TC	LVB du commerce - 1	0,5		1			1,5
		R1.13	TC	Ressources et Culture Numériques - 1	0,5	1	0,5			2
		R1.14	TC	Expression, Communication et Culture - 1	0,5	1	0,5			2
		R1.15	TC	PPP - 1	0,5	0,5	0,5			1,5
			Coefficients des ressources dans l'UE	9	8	7,5			24,5	
S a é	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)									
		SAE1.01	TC	Positionnement d'une offre simple sur un marché	6					6
		SAE1.02	TC	Démarche de prospection		6				6
		SAE1.03	TC	Création d'un support "print"			5			5
		Portfolio - 1	TC	Portfolio - S1						5
			Coefficients des SAE dans l'UE	6	6	5			17	
			TOTAL COEFFICIENTS	15	14	12,5			41,5	
			ECTS	11	11	8			30	

B.U.T. Spécialité Techniques de Commercialisation

		Semestre 2	TC/P*	UE 21	UE 22	UE 23			TOTAL	
R e s o u r c e s	Ressources									
		R2.01	TC	Marketing Mix - 1	2					2
		R2.02	TC	Prospection et négociation		3				3
		R2.03	TC	Moyens de la communication commerciale			2,5			2,5
		R2.04	TC	Etudes marketing - 2	1,5					1,5
		R2.05	TC	Relations contractuelles commerciales	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.06	TC	Techniques quantitatives et représentations - 2	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.07	TC	Coûts, marges et prix d'une offre simple	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.08	TC	Canaux de commercialisation et de distribution	1					1
		R2.09	TC	Psychologie sociale		0,5	0,5			1
		R2.10	TC	Gestion et conduite de projet	0,5	0,5				1
		R2.11	TC	Anglais du commerce - 2	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.12	TC	LVB du commerce - 2	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.13	TC	Ressources et Culture Numériques - 2	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.14	TC	Expression, Communication et Culture - 2	0,5	0,5	0,5			1,5
		R2.15	TC	PPP - 2	0,5	0,5	0,5			1,5
			Coefficients des ressources dans l'UE	9	8	7			24	
S a é	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)									
		SAE2.01	TC	Marketing mix	3					3
		SAE2.02	TC	Initiation au jeu de rôle de négociation		3				3
		SAE2.03	TC	Elaboration d'un plan de communication commerciale			2			2
		SAE2.04	TC	Conception d'un projet en déployant les TC	1	1	1			3
		Stage	TC	Stage - S2	1	1	1			3
	Portfolio - 2	TC	Portfolio - S2	1	1	1			3	
			Coefficients des SAE dans l'UE	6	6	5			17	
			TOTAL COEFFICIENTS	15	14	12			41	
			ECTS	11	11	8			30	

B.U.T. Spécialité Techniques de Commercialisation

Semestre 3		TC/P*	UE 31	UE 32	UE 33	UE 34	UE 35	TOTAL	
R e s o u r c e s	Ressources								
	R3.01	TC	Marketing Mix - 2	2				2	
	R3.02	TC	Entretien de vente		3			3	
	R3.03	TC	Principes de la communication digitale			3		3	
	R3.04	TC	Etudes marketing - 3	1,5				1,5	
	R3.05	TC	Environnement économique international	1,5				1,5	
	R3.06	TC	Droit des activités commerciales - 1	0,5	0,5	0,5		1,5	
	R3.07	TC	Techniques quantitatives et représentations - 3	0,5	0,5	0,5		1,5	
	R3.08	TC	Tableau de bord commercial	0,5	0,5	0,5		1,5	
	R3.09	TC	Psychologie sociale du travail	1				1	
	R3.10	TC	Anglais du commerce - 3	0,5	1	1		2,5	
	R3.11	TC	LVB du commerce - 3	0,5	1	1		2,5	
	R3.12	TC	Ressources et Culture Numériques - 3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	R3.13	TC	Expression, Communication, Culture - 3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	R3.14	TC	PPP - 3	0,5	0,5	0,5			1,5
	R3.MDEE.15	P1	Stratégie de marketing digital				4		4
	R3.MDEE.16	P1	Créativité et innovation					4	4
	R3.BI.15	P2	Stratégie et veille à l'international				4		4
	R3.BI.16	P2	Marketing et vente à l'international					4	4
	R3.MMPV.15	P3	Management de la performance du point de vente				4		4
	R3.MMPV.16	P3	Marketing du point de vente					4	4
	R3.BDMRC.15	P4	Marketing B2B				4		4
	R3.BDMRC.16	P4	Fondamentaux de la relation client					4	4
	R3.SME.15	P5	Marketing de l'événementiel - 1				4		4
	R3.SME.16	P5	Fondamentaux de la communication de marque					4	4
			Coefficients des ressources dans l'UE	10	8	8	5	5	36
S a é	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)								
	SAE3.01	TC	Piloter un projet en déployant les TC						
	Portfolio - 3	TC	Portfolio - S3						
	SAE3.MDEE.02	P1	Démarche de création d'entreprise en contexte digital	7	6	6	0,5	0,5	20
	SAE3.MDEE.03	P1	Analyser une activité digitale				5	5	
	SAE3.BI.02	P2	Démarche de création d'entreprise à l'international	7	6	6	0,5	0,5	20
	SAE3.BI.03	P2	Etude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer une offre				5	5	
	SAE3.MMPV.02	P3	Démarche d'ouverture d'un point de vente	7	6	6	0,5	0,5	20
	SAE3.MMPV.03	P3	Analyse d'un point de vente ou d'un rayon dans son environnement concurrentiel				5	5	
	SAE3.BDMRC.02	P4	Démarche de création d'entreprise ou de reprise d'entreprise	7	6	6	0,5	0,5	20
	SAE3.BDMRC.03	P4	Développer une expertise commerciale en effectuant un diagnostic de la stratégie client d'un secteur				5	5	
	SAE3.SME.02	P5	Démarche de création d'entreprise dans l'événementiel ou la communication	7	6	6	0,5	0,5	20
	SAE3.SME.03	P5	Création d'un événement comme outil de branding				5	5	
			Coefficients des SAE dans l'UE	7	6	6	5,5	5,5	30
			TOTAL COEFFICIENTS	17	14	14	10,5	10,5	66
		ECTS	7	7	8	4	4	30	

B.U.T. Spécialité Techniques de Commercialisation

Semestre 4		TC/P*	UE 41	UE 42	UE 43	UE 44	UE 45	TOTAL						
R e s o u r c e s	Ressources													
	R4.01	TC	Stratégie marketing	3				3						
	R4.02	TC	Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		3			3						
	R4.03	TC	Conception d'une campagne de communication			3		3						
	R4.04	TC	Droit du travail	0,5	0,5	0,5		1,5						
	R4.05	TC	Anglais du commerce - 4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5					
	R4.06	TC	LVB du commerce - 4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5					
	R4.07	TC	Expression, Communication, Culture - 4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5					
	R4.08	TC	PPP - 4				0,5	0,5	1					
	R4.MDEE.09	P1	Conduite de projet digital				1,5		1,5					
	R4.MDEE.10	P1	Stratégie e-commerce				1,5		1,5					
	R4.MDEE.11	P1	Business model - 1					3	3					
	R4.BI.09	P2	Stratégie achats				1,5		1,5					
	R4.BI.10	P2	Techniques du commerce international - 1					3	3					
	R4.BI.11	P2	Management interculturel				1,5		1,5					
	R4.BDMRC.09	P3	Fondamentaux du management de l'équipe commerciale				3		3					
	R4.BDMRC.10	P3	Relation client omnicanale					3	3					
	R4.SME.09	P4	Relations publiques et relations presse				3		3					
	R4.SME.10	P4	Organisation et logistique - 1					2	2					
	R4.SME.11	P4	Gestion commerciale - 1					1	1					
			Coefficients des ressources dans l'UE					5	5	5	5	5	25	
S a e	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)													
	SAE4.01	TC	Evaluation de la performance du projet en déployant les TC	1	1	1			3					
	SAE4.02	TC	Pilotage commercial d'une organisation	1	1	1			3					
	Portfolio - 4	TC	Portfolio - S4	1	1	1	1	1	5					
	SAE4.MDEE.03	P1	Création de site web				3	3	6					
	Stage.MDEE	P1	Stage MDEE - S4	2	2	2	2	2	10					
	SAE4.BI.03	P2	Développement de l'offre à l'international				3	3	6					
	Stage.BI	P2	Stage BI - S4	2	2	2	2	2	10					
	SAE4.BDMRC.03	P3	Elaborer un plan d'actions commercial et relationnel				3	3	6					
	Stage.BDMRC	P3	Stage BDMRC - S4	2	2	2	2	2	10					
	SAE4.SME.03	P4	Organisation d'un événement comme outil de branding				3	3	6					
	Stage.SME	P4	Stage SME - S4	2	2	2	2	2	10					
				Coefficients des SAE dans l'UE					5	5	5	6	6	27
				TOTAL COEFFICIENTS					10	10	10	11	11	52
			ECTS					6	6	6	6	6	30	

B.U.T. Spécialité Techniques de Commercialisation

		Semestre 5	TC/P*		UE 51	UE 52	UE 54	UE 55	TOTAL
R e s s o u r c e s	Ressources								
	R5.01	TC	Stratégie d'entreprise - 1		3				3
	R5.02	TC	Négociateur dans des contextes spécifiques - 1			3			3
	R5.03	TC	Financement et régulation de l'économie		2				2
	R5.04	TC	Droit des activités commerciales - 2		1	1			2
	R5.05	TC	Analyse financière		1	1			2
	R5.06	TC	Anglais du commerce - 5		0,5	0,5	0,5	0,5	2
	R5.07	TC	LVB du commerce - 5		0,5	0,5	0,5	0,5	2
	R5.08	TC	Expression, Communication, Culture - 5		1	1			2
	R5.09	TC	PPP - 5		0,5	0,5	0,5	0,5	2
	R5.MDEE.10	P1	RCN appliquées au marketing digital à l'e-business et à l'entrepreneuriat				0,5	0,5	1
	R5.MDEE.11	P1	Management de la créativité et de l'innovation					1,5	1,5
	R5.MDEE.12	P1	Référencement				1,5		1,5
	R5.MDEE.13	P1	Stratégie social media et e-CRM				1,5		1,5
	R5.MDEE.14	P1	Business model - 2					2	2
	R5.MDEE.15	P1	Stratégie de contenu et rédaction web				1		1
	R5.MDEE.16	P1	Logistique et supply chain				0,5	1	1,5
	R5.BI.10	P2	RCN appliquées au business international, achat et vente				0,5	0,5	1
	R5.BI.11	P2	Approvisionnement				1		1
	R5.BI.12	P2	Techniques de commerce international - 2				2		2
	R5.BI.13	P2	Droit international					2	2
	R5.BI.14	P2	Logistique et supply chain				2		2
	R5.BI.15	P2	Marketing achat				0,5	1,5	2
	R5.BDMRC.10	P3	RCN appliquées au business développement et au management de la relation client				0,5	0,5	1
	R5.BDMRC.11	P3	Développement des pratiques managériales				2		2
	R5.BDMRC.12	P3	Management de la valeur client					2	2
	R5.BDMRC.13	P3	Marketing des services					3	3
	R5.BDMRC.14	P3	Pilotage de l'équipe commerciale				2		2
	R5.SME.10	P4	RCN appliquées à la stratégie de marque et à l'événementiel				0,5	0,5	1
	R5.SME.11	P4	Stratégie de développement de marque - 1				2		2
	R5.SME.12	P4	Marketing digital de la marque				2,5		2,5
	R5.SME.13	P4	Gestion commerciale - 2					0,5	0,5
	R5.SME.14	P4	Organisation et logistique - 2					1	1
R5.SME.15	P4	Conception graphique					1,5	1,5	
R5.SME.16	P4	Marketing de l'événementiel - 2					1,5	1,5	
			Coefficients des ressources dans l'UE		9,5	7,5	selon parcours	selon parcours	30
S a e	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)								
	Portfolio - 5	TC	Portfolio - S5						
	SAE5.MDEE.01	P1	Développement d'un projet digital		8	8	7	7	30
	SAE5.BI.01	P2	Conduite d'une mission import ou export pour une entreprise		8	8	7	7	30
	SAE5.BDMRC.01	P3	Mise en œuvre et pilotage de la stratégie client d'une entreprise		8	8	7	7	30
	SAE5.SME.01	P4	Projet de communication événementiel		8	8	7	7	30
			Coefficients des SAE dans l'UE		8	8	7	7	30
			TOTAL COEFFICIENTS		17,5	15,5	selon parcours	selon parcours	60
			ECTS		8	8	7	7	30

B.U.T. Spécialité Techniques de Commercialisation

Semestre 6		TC/P*	UE 61	UE 62	UE 64	UE 65	TOTAL	
R e s s o u r c e s	Ressources							
	R6.01	TC	Stratégie d'entreprise - 2	2			2	
	R6.02	TC	Négocier dans des contextes spécifiques - 2		2		2	
	R6.MDEE.03	P1	Trafic management - Analyse d'audience			4	4	
	R6.MDEE.04	P1	Formalisation et sécurisation d'un business model				4	
	R6.BI.03	P2	Anglais appliqué au business international			4	4	
	R6.BI.04	P2	LVB appliquée au commerce international				4	
	R6.BDMRC.03	P3	Management des comptes-clés (KAM)			4	4	
	R6.BDMRC.04	P3	Nouveaux comportements des clients				4	
	R6.SME.03	P4	Stratégie de développement de marque - 2			4	4	
R6.SME.04	P4	Événementiel sectoriel				4		
			Coefficients des ressources dans l'UE					
				2	2	4	4	12
S i t u a t i o n s	Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)							
	Portfolio - 6	TC	Portfolio - S6	2	2	2	2	8
	Stage.MDEE	P1	Stage MDEE - S6	1	1	4	4	10
	Stage.BI	P2	Stage BI - S6	1	1	4	4	10
	Stage.BDMRC	P3	Stage BDMRC - S6	1	1	4	4	10
	Stage.SME	P4	Stage SME - S6	1	1	4	4	10
			Coefficients des SAE dans l'UE					
				3	3	6	6	18
TOTAL COEFFICIENTS				5	5	10	10	30
ECTS				5	5	10	10	30

TC/P(*) Légende (département TC)

TC	Tronc commun (inclu dans tous les parcours)
P1	spécifique au parcours Marketing digital, e-business et entrepreneuriat
P2	spécifique au parcours Business international : achat et vente
P3	spécifique au parcours Business développement et management de la relation client
P4	spécifique au parcours Stratégie de marque et événementiel

* : Tronc Commun ou Parcours